

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 15 JANVIER 2018**

Séance ajournée du conseil municipal tenue à la salle du Conseil de Gracefield sis au 3 rue de la Polyvalente à Gracefield, à 19 heures.

Sont présents les membres du conseil Claude Gauthier, Alain Labelle, Mathieu Caron, Katy Barbe, Hugo Guénette et Bernard Buffy formant quorum sous la présidence du maire Réal Rochon.

Sont aussi présents le directeur général et greffier ainsi que 4 personnes dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016. Elle est ouverte à 19 heures.

2018-01-018 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

D'adopter l'ordre du jour avec les amendements :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1- LÉGISLATION

1-1 Adoption de l'ordre du jour

2- ADMINISTRATION

2-1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement fixant pour l'exercice financier 2018, l'imposition des taxes, les compensations pour services et le tarif pour les documents détenus par les organismes municipaux

2-2 Dépôt du projet de programme triennal d'immobilisation 2018-2019 et 2020

3- AJOURNEMENT DE LA SÉANCE POUR 15 MINUTES SI NÉCESSAIRE

4- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

5- TRANSPORT

5-1 Camion boue septique (Roll-off) ± 25 000.00 \$

6- HYGIÈNE DU MILIEU

6-1 Contrat d'entretien – Génératrice Drummond

7- LOISIRS ET CULTURE

- 7-1 Rally Perce-Neige
- 7-2 Politique familiale municipale

8- SÉCURITÉ PUBLIQUE

9- RAPPORT DES COMITÉS

10- PÉRIODE DE QUESTIONS

11- VARIA

12- AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

Le conseiller Claude Gauthier donne avis de motion et dépose le projet de règlement fixant pour l'exercice financier 2018, l'imposition des taxes, les compensations pour services et le tarif pour les documents détenus par les organismes municipaux.

Le conseiller Claude Gauthier dépose le projet de programme triennal d'immobilisation 2018-2019 et 2020.

2018-01-019 CONTRAT D'ENTRETIEN – GÉNÉRATRICE DRUMMOND

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Hugo Guénette et résolu,

De renouveler le contrat d'entretien de la génératrice à la l'usine d'eau potable avec le fournisseur Génératrice Drummond, tel qu'il suit :

- Entretien préventif : 1 079.60 \$ plus les taxes applicables;
- Inspection préventive : 951.80 \$ plus les taxes applicables;
- Pièces d'entretien suivantes : huile à moteur, filtres à l'huile, filtres à carburant, additif à carburant : 233,90 \$ plus les taxes applicables.

Il est aussi résolu que le contrat de renouvellement sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-01-020 RALLY PERCE-NEIGE

Il est proposé par la conseillère Katy Barbe et résolu,

D'autoriser une dépense de 400 \$ à Taxi Gracefield pour le transport de personnes lors du Rally Perce-Neige.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note au procès-verbal :

Monsieur le maire informe les personnes présentes de la Politique familiale municipale.

Période de questions

Les sujets discutés durant la période de questions sont déposés en annexe au procès-verbal.

2018-01-021 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle et résolu,

De lever la séance, il est 20 h. Il y aura une séance ajournée le 29 janvier 2018 à 19 heures pour l'adoption du budget 2018.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Le maire

Le directeur général et
greffier

Réal Rochon

Bernard Caouette, avocat

Approbation du procès-verbal :

Je, Réal Rochon, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier par 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

Réal Rochon
Maire